



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 5 septembre 2023, a adopté le règlement suivant :

1393-2023 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 1303-2020 RELATIF À L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE PROVENANT DE L'AQUEDUC MUNICIPAL AFIN D'ABROGER L'ARTICLE 7

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité : [Règlement numéro 1393-2023](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 8 septembre 2023.

France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe